



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des lettres

Programme de spécialisation à **30 crédits ECTS** en

# Métiers de l'archéologie et du patrimoine historique

dans le cadre de la

**Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation**

à 120 crédits ECTS

21 octobre 2010

Version 1.0

### Structure de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation

La Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation (120 crédits ECTS) se compose d'une discipline principale (60 crédits ECTS), d'un programme de spécialisation (30 crédits ECTS) et, au choix, soit d'une discipline secondaire, soit d'une discipline complémentaire (2e partie), soit d'un programme à options (30 crédits ECTS).

### Maîtrise universitaire à temps plein – durée des études

La durée du cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps plein est prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (art. 14), à savoir de 4 semestres (minimum) à 6 semestres (maximum).

### Maîtrise universitaire à temps partiel – durée des études

Le cursus d'études d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps partiel (50%) au sens de la « Directive 3.12 de la Direction en matière d'études à temps partiel (50%) pour les Maîtrises universitaires » est le même que celui d'un étudiant inscrit en Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation à temps plein. Les délais d'études sont cependant aménagés de manière à permettre à l'étudiant de réaliser ses études en 8 semestres (minimum) et jusqu'à 10 semestres (maximum).

### Organisation des études de la Maîtrise universitaire

Le schéma théorique des études de la Maîtrise universitaire ès Lettres avec spécialisation prévoit que la première année soit constituée de deux programmes d'enseignement à 30 crédits ECTS chacun (discipline principale + discipline secondaire ou discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou programme à options), et que la seconde année soit consacrée à la rédaction du mémoire de maîtrise universitaire et à la réalisation du programme de spécialisation.

Les étudiants sont cependant libres de déroger à ce schéma théorique (par exemple en reportant d'un ou de plusieurs semestres l'un ou l'autre de leurs enseignements ou de leurs examens), pour autant qu'ils respectent les règles suivantes (extraites des Directives du Décanat « Directives et procédures liées à l'inscription, au dépôt à la discussion du mémoire de maîtrise » et « Directives et procédures liées au programme de spécialisation (MA 120 crédits ECTS) » :

- le dépôt du mémoire de maîtrise universitaire ne peut intervenir que si les conditions suivantes sont réunies :
  - Les 30 premiers crédits de la branche principale ainsi que les 30 crédits ECTS de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou de son programme à options, ont été réussis.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
- l'inscription à un programme de spécialisation ne peut être enregistrée que si les conditions suivantes sont réunies :
  - L'étudiant n'a pas encore déposé son mémoire.
  - Les 30 crédits ECTS de la discipline secondaire, de la discipline complémentaire 2<sup>e</sup> partie ou du programme à options ont été réussis.
  - L'étudiant s'est inscrit au mémoire de maîtrise universitaire.
  - Le complément de formation en langues classiques, le cas échéant et s'il est lié à la discipline secondaire, a été réussi.
  - Le programme de mise à niveau intégrée, le cas échéant, est entièrement terminé et conforme au plan d'études joint à la lettre que l'étudiant a reçue l'informant de son admission en Maîtrise universitaire avec conditions.
  - Le programme de spécialisation peut être réalisé dans le respect de la durée maximale des études prévue par le Règlement d'études en Faculté des lettres (pour une Maîtrise universitaire à temps plein) ou par la Directive de la Direction 3.12 (pour une Maîtrise universitaire à temps partiel).

Ces règles sont valables aussi bien pour la Maîtrise universitaire à temps plein que pour la Maîtrise universitaire à temps partiel. Pour le reste, le Règlement d'études du programme s'applique.

# Présentation

## *Public-cible*

Le programme est destiné en priorité aux étudiants de la Maîtrise universitaire ès Lettres ayant choisi comme discipline principale ou secondaire les sciences de l'Antiquité. Il est également ouvert aux étudiants de la Maîtrise universitaire ès Lettres qui sont titulaires d'un Baccalauréat universitaire comportant l'histoire de l'art ou l'histoire. Dans ces deux disciplines, il est nécessaire que l'étudiant ait acquis des connaissances relatives à la période médiévale. Il est nécessaire également que l'étudiant dispose de connaissances suffisantes en latin, voire en grec ancien.

Pour des étudiants qui souhaiteraient s'inscrire dans ce programme de spécialisation sans avoir étudié une discipline des sciences de l'Antiquité au Baccalauréat universitaire ou à la Maîtrise universitaire, nous précisons que la connaissance du latin ou du grec est requise.

## *Débouchés*

Le programme de spécialisation « Métiers de l'archéologie et du patrimoine historique » vise à offrir aux étudiants une formation professionnalisante tournée vers les domaines suivants :

- pratique professionnelle de fouilles archéologiques,
- analyse et étude du matériel archéologique,
- activités dans des musées archéologiques et historiques,
- médiatisation, animation et transmission des connaissances sur l'Antiquité à un public non spécialisé,
- archivage, documentation, traitement informatique de données archéologiques ou historiques.

## *Programme d'études*

Le programme de spécialisation « Métiers de l'archéologie et du patrimoine historique » se compose de trois parties, de 10 crédits ECTS chacune :

- une large offre d'enseignements académiques – dispensés soit à la Section des Sciences de l'Antiquité (ASA), soit en Faculté des lettres, soit à l'UNIL, soit hors de l'UNIL – permet à l'étudiant d'enrichir sa palette de connaissances sur l'Antiquité ; un accent particulier est mis sur quelques champs qui ne sont pas abordés à l'ASA dans les étapes précédentes du cursus : archéologie byzantine, archéologie médiévale, préhistoire, graffiti, disciplines des sciences naturelles liées à l'archéologie (archéométrie, paléanthropologie, ...), etc.
- un travail personnel amène l'étudiant à se confronter à un corpus documentaire (archéologique, épigraphique ou numismatique) sur lequel il réalise un travail inédit (catalogage, inventaire, archivage, analyse prosopographique ou statistique, etc.).
- un stage de 6 semaines (ou 2 stages de 3 semaines) donne(nt) à l'étudiant la possibilité de découvrir des environnements professionnels variés.

## *Collaborations*

Ce programme établit une étroite collaboration avec le programme de spécialisation « Histoire de l'art régional », notamment par la mise à disposition réciproque d'enseignements ainsi que par la réalisation d'enseignements conjoints. La collaboration portera notamment sur un domaine commun aux deux programmes : l'archéologie médiévale.

En outre, le programme de spécialisation « Métiers de l'archéologie et du patrimoine historique » travaille en partenariat étroit avec des organismes externes à l'UNIL pour mettre à la disposition des étudiants un large réseau professionnel.

Parmi les organismes partenaires, on compte :

- des services archéologiques cantonaux,
- des bureaux privés d'archéologie,
- des musées archéologiques et historiques,
- des laboratoires d'analyse et des ateliers de restauration du matériel archéologique,
- des professionnels de la médiatisation et de l'animation archéologique et historique.

Une liste de ces partenaires a été établie et une convention a été établie avec chacun de ces partenaires pour l'accueil, le suivi et la formation de stagiaires.

# Principe

L'étudiant suit les trois modules obligatoires à 10 crédits ECTS chacun MA/23-SPEC 01, MA/23-SPEC 02 et MA/23-SPEC 03.

*N.B. – La mention "horaires variables" figurant dans certains modules de ce programme à l'endroit prévu pour l'indication de la dotation horaire signifie que l'organisation de l'activité en question, généralement un stage, ne peut pas être déterminée de manière absolue mais dépend de l'Institution dans laquelle le stage est suivi et de la forme que revêtira le travail de validation. Le volume total de travail de l'étudiant sera déterminé en fonction du nombre de crédits ECTS attribués au module, selon la norme européenne 1 crédit = 25–30h de travail.*

## Modules de spécialisation

MA/23-SPEC 01 (obligatoire)

10 crédits ECTS

### Enseignements

#### Descriptif

Ce module offre un large éventail d'enseignements académiques – dispensés soit à la Section des Sciences de l'Antiquité (ASA), soit en Faculté des lettres, soit à l'UNIL, soit hors de l'UNIL – qui permettent à l'étudiant d'enrichir sa palette de connaissances sur l'Antiquité ; un accent particulier est mis sur quelques champs qui ne sont pas abordés à l'ASA dans les étapes précédentes du cursus : archéologie byzantine, archéologie médiévale, préhistoire, graffiti, disciplines des sciences naturelles liées à l'archéologie (archéométrie, paléanthropologie, ...), etc.

#### Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

L'étudiant choisit deux parmi les trois sous-modules A, B et C proposés ci-dessous.

MA/23-SPEC 01 A – Enseignements de perfectionnement en sciences de l'Antiquité (ASA) (facultatif)

L'offre d'enseignement couvre différents champs appartenant à trois domaines (archéologie, épigraphie et numismatique). Dans chaque champ, plusieurs enseignements de 2h/1 semestre sont offerts.

L'étudiant choisit 1 enseignement dans le but :

- soit d'élargir sa palette de connaissances en débutant l'étude d'un nouveau champ (NIVEAU 1)
- soit de perfectionner ses connaissances dans un champ déjà étudié précédemment (NIVEAU 2)

Archéologie (niveau 1 ou 2)	Épigraphie (niveau 1 ou 2)	Numismatique (niveau 1 ou 2)
Analyse du mobilier	Epigraphie grecque	Numismatique grecque
Peinture murale	Epigraphie latine	Numismatique romaine
Mosaïque		Numismatique celtique
Architecture		
Sculpture		
Iconographie		

- 1 enseignement dans un des trois domaines proposés, de niveau 1 ou 2 (2h/1 semestre)

*Validation: travail de séminaire oral ou écrit (1 attestation)*

---

*MA/23-SPEC 01 B – Enseignements spécifiques en sciences de l'Antiquité ou en archéologie médiévale (facultatif)*

L'offre d'enseignement est groupée en trois blocs composés chacun d'un cours/séminaire avec ateliers. L'étudiant choisit l'un des trois blocs.

*Bloc A*

- ▶ C/S d'archéologie médiévale (2h/1 semestre)  
*Validation: travail de séminaire oral ou écrit (1 attestation)*
- ▶ Ateliers d'épigraphie médiévale ou de numismatique médiévale (2–4 demi-journées/1 semestre)  
*Validation: travaux pratiques (1 attestation)*

*Bloc B*

- ▶ C/S de paléographie et typologie des sources médiévales (2h/1 semestre)  
*Validation: travaux pratiques (1 attestation)*
- ▶ Ateliers d'épigraphie médiévale ou de numismatique médiévale (2–4 demi-journées/1 semestre)  
*Validation: travaux pratiques (1 attestation)*

*Bloc C*

- ▶ C/S portant sur des approches spécifiques (graffiti, *instrumentum domesticum*, etc.) (2h/1 semestre)  
*Validation: travail de séminaire oral ou écrit (1 attestation)*
- ▶ Ateliers d'étude du matériel (2–4 demi-journées/1 semestre)  
*Validation: travaux pratiques (1 attestation)*

---

*MA/23-SPEC 01 C – Enseignements externes à la Faculté des lettres/UNIL (facultatif)*

L'étudiant choisit un enseignement parmi les domaines suivants :

- Archéologie byzantine et médiévale (UNIFR ou UNIGE),
- Archéologie pré- et protohistorique (UNINE ou UNIGE),
- Archéométrie (UNIFR),
- Archéozoologie (UNIGE),
- Assyriologie (UNIGE),
- Cartographie (UNIL-FGSE),
- Égyptologie (UNIGE),
- Ethnologie (UNINE),
- Géologie (UNIL-FGSE),
- Histoire des religions antiques (UNIGE),
- Paléanthropologie (UNIGE),
- Pétrographie (UNIFR),
- Statistiques (FGSE-UNIL).

Après accord préalable entre enseignants externes et enseignants responsables du programme de spécialisation, une liste des enseignements offerts sera établie pour chaque année académique et distribuée aux étudiants intéressés. La liste indiquera les modalités de validation de chaque enseignement.

- ▶ Enseignements externes à la Faculté des lettres/UNIL (2h/1 semestre)  
*Validation: variable, définie individuellement pour chaque enseignement (1 attestation)*

## Travail personnel

### Descriptif

L'étudiant est invité à réaliser un travail personnel portant sur un sujet établi d'entente avec un enseignant de l'ASA ou avec un enseignant du SPEC « Histoire de l'art régional ».

Types de travaux proposés:

- recherche documentaire (inventaire, répertoire, étude prosopographique) et analyse du matériel,
- analyse de mobilier et synthèse thématique,
- réalisation d'un mini-livre électronique ELECTRE (Moodle-ASA),
- réalisation d'un corpus épigraphique thématique ou géographique,
- rédaction de notices épigraphiques,
- présentation d'une communication à un colloque avec rédaction d'un court article (10 pages max.) ou d'un poster, avec possibilité de publication dans Chronozones (ASA) ou dans les Monuments vaudois (Histoire de l'art régional).

### Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Travail personnel (horaires variables)

*Validation: définie au cas par cas en fonction de l'activité choisie. Le travail de validation sera calibré pour correspondre à une charge de travail valant 10 crédits ECTS (1 attestation)*

## Stage

### Descriptif

L'étudiant est invité à réaliser un stage de 6 semaines ou deux stages de 3 semaines dans un ou deux des secteurs professionnels suivants :

- chantiers de fouilles archéologiques,
- laboratoires d'analyse de matériel archéologique,
- ateliers de restauration archéologique,
- musées archéologiques ou historiques,
- médiatisation et animations culturelles,

Liste des organismes partenaires de l'ASA qui s'engagent à accueillir des stagiaires :

Anim-ARC, Archéologie cantonale FR, Archéologie cantonale VD, Archéodunum SA, Ecole suisse d'archéologie en Grèce, Musée et site d'Avenches, Musée cantonal d'archéologie et d'histoire de Lausanne, Musée romain de Lousonna-Vidy, Musée romain de Nyon, Musée du Château d'Yverdon, Musée d'art et d'histoire de Genève, Office des recherches archéologiques VS, Terra SA, Université de Franche-Comté-Besançon, Université de Lyon I.

### Enseignements ou activités auquel(le)s s'inscrire

- ▶ Stage (horaires variables)

*Validation: 1 rapport de stage, validé par l'enseignant responsable du module (1 attestation)*

Approuvé par le Conseil de Faculté le 23 septembre 2010

Adopté par la Direction le 18 octobre 2010